

Intitulé du CES : « valeurs sanitaires de référence »

Les candidats doivent posséder des compétences dans les domaines suivants :

✂ **Compétences scientifiques et techniques** :

- Toxicologie expérimentale, toxicologie clinique et toxicologie industrielle, avec représentation notamment des spécialités suivantes :
 - o Toxicologie générale ;
 - o Toxicologie respiratoire, toxicologie des aérosols, particules et fibres ;
 - o Toxicologie prédictive ;
 - o Génotoxicité/ Mutagénèse / Cancérogénèse ;
 - o Toxicologie de la reproduction et du développement ;
 - o Neurotoxicologie ;
 - o Hépatotoxicologie ;
 - o Néphrotoxicologie ;
 - o Immunotoxicité ;
 - o Endocrinologie pédiatrique et adulte ;
 - o Toxicocinétique et toxicodynamie ;
 - o Méthodes alternatives (modèles *in vitro*, *ex vivo*, QSAR, ...) ;
 - o Méthodes d'extrapolation animal-Homme ;
 - o Relations dose-réponse et modélisations PBPK ;
 - o Anatomopathologie.
- Epidémiologie ;
- Médecine : santé au travail, santé publique, gynécologie-obstétrique, endocrinologie, pédiatrie ;
- Chimie (physico-chimie, biochimie, chimie analytique, physicochimie des particules et aérosols) ;
- Biostatistiques/biomathématiques : compétence nécessaire pour les travaux d'expertise en matière d'interprétation et traitement statistique de données ;
- Hygiène industrielle : évaluation des expositions en milieu professionnel :
Métrologie des polluants dans l'air intérieur, l'air ambiant et l'air des lieux de travail (prélèvement, échantillonnage et analyse), métrologie des polluants dans les milieux biologiques ;
- Surveillance biologique des expositions, indicateurs biologiques d'exposition.

✂ **Compétences générales** :

- Santé publique, sécurité sanitaire ;
- Santé environnement ;
- Santé et sécurité au travail ;
- Hygiène industrielle ;
- Evaluation des risques sanitaires.